



Rapport synthèse de la 293^e réunion du conseil syndical (CS) tenue le 17 septembre 2015

Cours atypiques aux cycles supérieurs

Après analyse d'une liste d'environ 500 cours atypiques, le VPRT a fait part aux délégués syndicaux d'une proposition de négociation afin de standardiser la reconnaissance des cours atypiques aux cycles supérieurs dans la tâche du professeur. L'essentiel de la proposition vise à attribuer des heures d'encadrement uniformes en fonction du classement Clarder d'un cours.

Après avoir longuement discuté de la proposition, les délégués ont invité le CRT à poursuivre les négociations sur cette base.

Projet d'amendements des statuts du Syndicat

Les délégués ont recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet d'amendements des statuts du Syndicat dont la version actuelle date de 2011. Il s'agit d'amendements relativement mineurs.

Rapport financier 2014-2015 du Syndicat

Le Syndicat a terminé l'année financière 2014-2015 en enregistrant un surplus de 507 936 \$.

Les charges se sont élevées à 523 956 \$ en baisse de 22 % comparativement à l'année précédente (602 715 \$). L'absence de la conseillère aux relations de travail (congé maladie) pour une grande partie de l'année explique l'écart.

Les produits s'élevaient à 1 027 175 \$ comparativement à 1 274 355 \$ en 2013-2014.

Rappelons qu'il s'agit de la première année complète avec un taux de cotisation syndicale de 1,5 %. Les revenus de cotisation s'élevaient à 714 114 \$ (70 % du total des produits) pour 903 771 \$ l'année précédente : une baisse de 20 %. Au 31 mars 2015, le surplus non affecté (Fonds de défense professionnel) s'élevait à 4 261 007 \$, 9 % de la masse salariale des professeurs au 31 mars 2015.

Sommaire du plan syndical d'action

Le plan d'action 2015-2016 a été présenté aux délégués.

Il sera publié dans le prochain numéro du bulletin **Le point d'ancre**.

Politique et cadre de gestion en matière de relations de presse

Le comité exécutif a fait le point sur les démarches entreprises pour faire amender cette politique :

1. Émission d'un communiqué de presse pour dénoncer la politique (9 juin)
2. Intervention du président dans **Le Nouvelliste** pour dénoncer la politique (11 juin)
3. Expédition de propositions d'amendements au service des communications (21 août)
4. Publication d'un texte dans **Le point d'ancre**, vol. 18 no 2 (17 septembre)
5. Dépôt au conseil d'administration d'amendements à la politique (2 novembre)

Rapport sur les dossiers du CRT

Le VPRT fait le point sur le cheminement des griefs et les principaux dossiers traités depuis la dernière réunion du conseil syndical :

ARTICLE 3 RECONNAISSANCE DU SYNDICAT ET LIBERTÉ D'ACTION

- Communication avec un directeur sur la tâche d'un professeur
- Lettre du Doyen Charles sur le % relié à la tâche d'un professeur
- Ingérence de la Doyenne Parissier dans les reconnaissances de tâche pour des cours atypiques de maîtrise. Négociation directement avec le département.

COURS EN TUTORAT

- Cours à 2 étudiants et plus.

ATTEINTE À LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

- Refus de plans de cours par le décanat des études (stratégie pédagogique)

PROGRAMME CADO

- Choix d'un arbitre pour entendre le grief sur le moratoire de l'achat d'ordinateurs pour les professeurs
 - Il y a toujours des discussions avec l'administration pour régler avant d'aller en audition de grief

LETTRE D'ENTENTE NO 3

- Début des discussions sur les cours atypiques (3 crédits, mais moins de reconnaissance de tâche)
 - Cours de cycles supérieurs à l'étudiant : heures/étudiants VS CLARDER

ARTICLE 9.14 TOUT NOUVEAU PROFESSEUR RÉGULIER EMBAUCHÉ CONFORMÉMENT À LA PROCÉDURE PRÉVUE AUX CLAUSES 9.02 À 9.12 ENTRE NORMALEMENT EN FONCTION AU 1^{ER} JUIN, OU S'IL NE LE PEUT, À LA DATE CONVENUE ENTRE LUI ET L'UNIVERSITÉ.

Embauche des professeurs 2016-2017 au 1^{er} décembre au lieu du 1^{er} juin pour aider dans les compressions budgétaires. Dépôt d'un grief ou lettre d'entente.

Traitement comptable des fonds départementaux de recherche (annexe C)

Le président indique que le Syndicat a exigé une rencontre avec la Direction de l'UQTR afin de confirmer ou d'infirmer la rumeur voulant que la Direction veuille modifier le traitement comptable des sommes disponibles dans les fonds de recherche départementaux.

Jusqu'à maintenant, les sommes de l'annexe C étaient inscrites dans le passif de l'UQTR. Il s'agissait d'une dette que l'UQTR avait vis-à-vis des professeurs.

Afin de réduire le déficit de fonctionnement de l'année 2014-2015, la Direction a proposé au conseil d'administration du 21 septembre dernier de créer un **fonds affecté** avec les

fonds départementaux de recherche. Ce changement d'écriture comptable n'affecterait en rien les obligations de l'UQTR quant aux sommes dues aux professeurs.

Le comité exécutif a exigé :

- une lettre de garantie sur les obligations de l'UQTR envers les professeurs;
- d'avoir accès aux avis légaux confirmant la légalité d'une telle modification.

Le comité exécutif a aussi convenu de demander une contre-expertise indépendante sur le sujet.

Documents joints

Diaporama de la réunion

Tableau des cours atypiques de cycles supérieurs à l'UQTR

Rapport financier 2014-2015

Sommaire du plan d'action 2015-2016